

LE FONDS DE DOTATION POUR VINCENNES

Avec plus de 800 manifestations par an, un réseau associatif dense et dynamique et un patrimoine historique et contemporain de renom, la Ville de Vincennes impulse et soutient de nombreux projets et activités dans tous les domaines.

La Ville a souhaité proposer aux entreprises, aux commerçants et aux particuliers de devenir partenaires de son action. C'est dans cet objectif que voit le jour le « Fonds de dotation pour Vincennes » **dont les statuts ont été signés à l'Hôtel de ville de Vincennes ce mardi 4 juillet à 19h30**. Le maire de Vincennes Laurent Lafon a reçu à cette occasion les représentants des trois acteurs de premier plan dans la vie économique locale qui ont souhaité s'inscrire au démarrage de cette initiative :

- la BRED – BANQUE POPULAIRE,
- la société MAGIMIX,
- et la société LOGIREP

Aux côtés de la Ville et de la Vincem, Société d'économie mixte locale, ces trois cofondateurs donnent ainsi naissance à une structure qui aura pour objet de créer et d'accompagner des actions visant à développer les liens, la coopération et les partenariats entre les acteurs publics, économiques et associatifs de Vincennes, dans une démarche conjointe de valorisation du territoire et dans le sens de l'intérêt général.

Les objectifs locaux

Labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2012, Vincennes, est, de fait, très attachée à la valorisation de son patrimoine, à la diversité de son offre culturelle mais également à l'ambition de sa politique sportive.

L'action publique de la Ville dans ces domaines se fonde sur deux objectifs principaux et complémentaires, celui de contribuer à la vitalité du lien social entre les résidents par l'implication de nombreux acteurs locaux mais aussi celui d'utiliser ces leviers culturels et sportifs comme autant de vecteurs de promotion du territoire.

Ainsi, le soutien à l'expression artistique sous toutes ses formes, des pratiques sportives et les actions de médiation autour de son patrimoine historique et contemporain permettent tout à la fois à la ville de Vincennes de contribuer au développement touristique de son territoire mais également de toucher ses résidents, en enrichissant par exemple l'offre éducative en faveur de la jeunesse ou en soutenant des actions d'insertion professionnelle et sociale (notamment en direction des familles et des personnes âgées).

C'est donc dans ce double objectif interne et externe, au coeur d'une dynamique territoriale en plein développement, mais avec, en arrière-plan, un désengagement de l'Etat dans son soutien aux politiques publiques locales, que la Ville de Vincennes cherche à s'inscrire dans des dispositifs lui permettant d'élargir le cercle de ses partenaires afin de maintenir la vitalité et la diversité des actions menées.

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE****Le fonctionnement du fonds de dotation**

Le Fonds de dotation est un outil simple et souple de levée de fonds permettant de renforcer l'action publique locale par différentes initiatives d'intérêt général financées grâce à des ressources privées collectées dans le cadre défiscalisé prévu par la loi.

Sur le plan juridique, le fonds occupe une place spécifique, entre la fondation et l'association et présente de nombreux avantages en termes de fiscalité pour les donateurs, soit une réduction d'impôt de :

- 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires pour les entreprises ;

l'excédent étant reportable sur cinq ans.

- 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers (le fonds pouvant également faire appel à la générosité publique, après autorisation préfectorale).

Extrait des statuts :

Le fonds a pour objet de créer et d'accompagner des actions visant à développer les liens, la coopération et les partenariats entre les acteurs publics, économiques et associatifs de Vincennes, dans une démarche conjointe de valorisation du territoire et dans le sens de l'intérêt général.

Les projets soutenus seront sélectionnés pour leur contribution au rayonnement de Vincennes et à l'attractivité de son territoire dans les domaines culturel, sportif et touristique. Ils auront en particulier pour objectif le soutien à la création artistique, le développement des pratiques sportives ainsi que la sauvegarde, la préservation, l'enrichissement ou la valorisation du patrimoine vincennois, historique et contemporain, culturel et naturel. Une attention particulière sera accordée aux projets comportant une dimension éducative et favorisant la médiation auprès d'un large public, notamment en favorisant des actions d'insertion professionnelle et sociale (notamment en direction des familles et des personnes âgées).

Le fonds de dotation est constitué avec une dotation initiale qui lui est apportée par les fondateurs. La dotation initiale s'élève à un montant de 15 000 euros.

Les projets et actions

Les projets soutenus seront sélectionnés pour leur contribution au rayonnement de Vincennes et à l'attractivité de son territoire dans les domaines culturel, sportif et touristique.

Ils auront en particulier pour objectif le soutien à la création artistique, le développement des pratiques sportives ainsi que la sauvegarde, la préservation, l'enrichissement ou la valorisation du patrimoine vincennois, historique et contemporain, culturel et naturel. Une attention particulière sera accordée aux projets comportant une dimension éducative et favorisant la médiation auprès d'un large public, notamment en favorisant des actions d'insertion professionnelle et sociale (notamment en direction des familles et des personnes âgées).

Ainsi, les premières actions opérationnelles pourront porter sur la soirée des jeunes lauréats prévue au mois de septembre, l'organisation d'une rencontre entre des jeunes et un champion sportif, la participation au festival de la ville : festival de cinéma Au-delà de l'écran, festival America, Vincennes images festival... Plusieurs projets concrets sont déjà en maturation, en lien notamment avec l'insertion sociale et professionnelle, l'éducation, l'apprentissage.